OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

valtech_

INITIEE PAR

SiegCo

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE VALTECH



Le présent document relatif aux autres informations de la société Valtech a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 8 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'article 6 de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Valtech.

Le présent document complète la note en réponse de la société Valtech sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le numéro 16-008, en date du 7 janvier 2016, après avoir déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée initiée par SiegCo visant les actions de Valtech en application d'une décision du même jour.

Des exemplaires de ce document et de la note d'information en réponse sont disponibles sur le site Internet de la société Valtech (www.valtech.fr) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de Valtech, 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

| 1. | PREAMBULE | 3 |
|----|---|---|
| 2. | INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL D L'AMF | |
| 3. | EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT D REFERENCE 2014 ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2015 | |
| 1 | PERSONNE OUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT | Q |

1. PREAMBULE

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») déposée auprès de l'AMF le 15 décembre 2015 en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, par Siegco, société anonyme de droit belge, ayant son siège social situé 18 place Flagey, 1050 Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0872.680.888 (« Siegco » ou l'« Initiateur ») et déclarée conforme par l'AMF le 7 janvier 2016. L'Offre vise les actions (les « Actions ») de la société Valtech, société européenne au capital de 3.330.923,32 euros, dont le siège social est situé 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200337 (« Valtech » ou la « Société »), admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011505163 (mnémonique LTE), au prix unitaire de 11,50 euros (le « Prix de l'Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce, l'Initiateur agit de concert avec Verlinvest, société de droit belge, dont le siège social est établi au 18 place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0455.030.364 (« Verlinvest »).

Au 15 décembre 2015, l'Initiateur détenait, à la connaissance de la Société, de concert avec Verlinvest, 20.164.183 Actions représentant autant de droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote sur la base d'un nombre total de 27.503.262 Actions et autant de droits de vote théoriques de la Société.

Il est précisé que, conformément à l'article 231-38 du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis entre le 16 décembre 2015 et le 6 janvier 2016 (inclus) 1.405.786 Actions. Au 6 janvier 2016, l'Initiateur détenait ainsi, de concert avec Verlinvest, 21.569.969 Actions représentant autant de droits de vote, soit 78,43% du capital et des droits de vote de la Société.

L'Offre vise la totalité des Actions existantes non détenues par l'Initiateur ou Verlinvest, à l'exception des 920.881 Actions auto-détenues par la Société, compte tenu de la décision du conseil d'administration de la Société du 15 décembre 2015 de ne pas les apporter à l'Offre. Une assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 5 février 2016 a été convoquée (cf. avis de convocation publié le 6 janvier 2016 dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations et dans le Tageblatt) avec essentiellement pour objet de se prononcer sur l'annulation des Actions auto-détenues par la Société.

L'Offre porte donc sur un nombre maximum de 6.418.198 actions représentant 23,34% du capital et des droits de vote théoriques de la Société, étant précisé qu'entre le 16 décembre 2015 et le 6 janvier 2016, l'Initiateur a acquis sur le marché 1.405.786 Actions.

Dans l'hypothèse où l'Initiateur viendrait à détenir, seul ou de concert, au moins 95% du capital et des droits de vote de la Société, il procéderait à un retrait obligatoire des actions Valtech qui n'auraient pas été apportées à l'Offre dans les conditions prévues aux articles 2 et 4 de la loi luxembourgeoise du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public, dite « Loi Retrait Rachat », moyennant une indemnisation de 11,50 euros par Action égale au prix unitaire proposé dans le cadre de l'Offre, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre est de 15 jours de négociation.

L'Offre ne porte pas sur :

les bons de souscription d'actions remboursables non cotés émis par la Société le 12 juillet 2013 (les « BSAR 1 ») dans la mesure où, conformément aux conditions d'émission des BSAR 1, ils ne sont pas cessibles (sauf au profit de la société Cosmoledo) et ne peuvent donc être apportés à l'Offre ; l'exercice de la totalité des BSAR 1 émis se traduirait par la création de 2.699.980 actions Valtech ;

- les bons de souscription d'actions remboursables non cotés émis par la Société le 28 janvier 2015 (les « BSAR 2 ») dans la mesure où, conformément aux conditions d'émission des BSAR 2, ils ne sont pas cessibles et ne peuvent donc être apportés à l'Offre; l'exercice de la totalité des BSAR 2 émis se traduirait par la création de 810.644 actions Valtech;
- les bons de souscription d'actions remboursables non cotés émis par la Société le 15 juin 2015 en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société du 21 avril 2015 (les « NBSAR ») dans la mesure où, conformément aux conditions d'émission des NBSAR, ils ne sont pas cessibles et ne peuvent donc être apportés à l'Offre ; l'exercice de la totalité des NBSAR émis se traduirait par la création de 422.625 actions Valtech ;
- les bons de souscription d'actions remboursables non cotés émis par la Société le 1^{er} juillet 2015 (les « NBSAR Canada », ensemble avec les BSAR 1 et les BSAR 2 et les NBSAR, les « BSAR »)), dans la mesure où, conformément aux conditions d'émission des NBSAR Canada, ils ne sont pas cessibles et ne peuvent donc être apportés à l'Offre ; l'exercice de la totalité des BSAR 3 émis se traduirait par la création de 70.000 actions Valtech.

En outre, l'Offre ne porte pas sur les Actions qui résulteraient de l'exercice des BSAR, dans la mesure où ils ne sont pas exerçables à la date des présentes (les BSAR 1 et les BSAR 2 ne seront exerçables qu'à compter du 12 juillet 2016 ; les NBSAR et NBSAR Canada ne seront exerçables qu'à compter du 1er juin 2018).

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de Valtech, autres que les BSAR.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Valtech figurent dans le document de référence 2014 de Valtech déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0457 et dans le rapport financier semestriel 2015 diffusé le 1er octobre 2015, et sont incorporées par référence dans le présent document.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Valtech (<u>www.valtech.fr</u>) et mis gratuitement à la disposition du public au siège de Valtech, 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014 ET LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2015

Depuis la publication du document de référence 2014 et du rapport financier semestriel 2015, il n'est pas survenu de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour à l'exception de ce qui suit.

3.1 Transfert du siège social de Valtech au Grand-Duché du Luxembourg

Suite à l'adoption de la résolution relative au projet de transfert de siège de la Société par l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2015, il a été procédé le 1er octobre 2015 à l'immatriculation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, cette immatriculation matérialisant la réalisation effective du transfert du siège social de la Société. Il est précisé que lors de l'assemblée générale du 30 juin 2015, aucun actionnaire ne s'est prononcé contre le projet de transfert, et, qu'en conséquence, il n'y a pas eu lieu d'ouvrir le délai d'opposition prévu à l'article R. 229-6 du Code de commerce ni d'entamer une procédure de rachat des actions des actionnaires minoritaires.

Depuis le 4 décembre 2015, le siège social est situé 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3.2 Evolution de la composition du conseil d'administration

A la suite du changement de nationalité de la Société et de l'adoption de nouveaux statuts après le transfert du siège social à Luxembourg, tous les membres du conseil d'administration ont été *de facto* démissionnaires.

Les mandats des membres du conseil d'administration ont ainsi été renouvelés, avec effet au jour de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour une durée de 4 ans (jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018), à l'occasion du vote de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Sebastian Lombardo, Président ;
- Monsieur Frédéric de Mevius,
- Next Consulting, SARL de droit belge dont le siège social est situé 12, avenue de Sumatra, 1180 Bruxelles (Belgique), représentée par Monsieur Daniel Grossmann ; et
- ASTOVE, SARL de droit belge dont le siège social est situé 27 avenue d'Italie, 1050 Bruxelles (Belgique), représentée par Monsieur Laurent Schwarz.

3.3 Démission des commissaires aux comptes de la Société – Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé

En raison du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, il a été mis fin aux mandats des commissaires aux comptes de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015 a décidé de nommer Deloitte Audit Sarl, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au jour de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

3.4 Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige significatif né depuis la date de publication du rapport financier semestriel 2015.

S'agissant du litige avec un ancien client américain concernant la réception définitive de prestations réalisées depuis 2007, le cours normal des procédures juridiques relatives à ce litige n'a pas entrainé de modification des estimations de Valtech quant au risque financier y afférent.

3.5 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du rapport financier semestriel 2015

Depuis la diffusion du rapport financier semestriel 2015, Valtech a publié, conformément à ses obligations en matière d'information périodique, les communiqués suivants.

3.5.1 Communiqué de presse en date du 21 octobre 2015

PROGRESSION DE 22,1% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3^{EME} TRIMESTRE 2015 A PERIMETRE ET CHANGE CONSTANTS

Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) 21 octobre 2015 – Valtech SE [Euronext Paris: FR0011505163 - LTE], 1ère agence européenne indépendante dans le marketing digital et technologique, publie son chiffre d'affaires consolidé au titre du 3ème trimestre de l'exercice 2015 (1er juillet – 30 septembre).

| Chiffre d'affaires consolidé (en M€ - Données non auditées) | 2015 | 2014 retraité ⁽¹⁾ | Variation | Variation à taux de change et périmètre ⁽²⁾ constants | 2014 publié |
|--|-------|---------------------------------|-----------|---|----------------|
| 1 ^{er} semestre | 87,6 | 67,8 | +29,2% | +22,0% | 75,1 |
| 3 ^{ème} trimestre | 46,2 | 34,6 | +33,5% | +22,1% | 37,8 |
| Total 9 mois | 133,8 | 102,3 | +30,8% | +22,1% | 112,9 |

⁽¹⁾ Les retraitements correspondent à l'application de la norme IFRS 5 pour les activités historiques de services IT aux Etats-Unis, désormais traitées comme actifs disponibles à la vente

PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Au 3^{ème} trimestre 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Valtech s'est établi à 46,2 M€, en progression de 33,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2014. A périmètre et taux de change constants, Valtech a enregistré une croissance trimestrielle de 22,1%.

A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, Valtech a réalisé un chiffre d'affaires de 133,8 M€, en progression de 30,8%, dont 22,1% à périmètre et taux de change constants.

Sebastian Lombardo, Président-Directeur général de Valtech, déclare :

« L'activité est demeurée soutenue au 3ème trimestre, dans le sillage d'un bon 1er semestre. Toutes les zones géographiques ont contribué à cette activité dynamique, les Etats-Unis et l'Europe du Nord continuant de tirer la croissance du groupe avec des progressions trimestrielles respectives de 45% et 19% à périmètre et taux de change constants.

Cependant, le rythme de croissance des prochains trimestres pourrait être pénalisé par les évènements qui touchent le groupe Volkswagen, premier client de Valtech avec 8,5% du chiffre d'affaires en 2014 et un poids contributif du même ordre attendu en 2015. Malgré une situation encore incertaine qui va très probablement nous affecter en 2016 si certains projets ne sont pas reconduits, nous restons confiants sur nos objectifs 2015 : un chiffre d'affaires en croissance de plus de 13% et une marge d'EBITDA ajusté comprise entre 7,5% et 8%, en intégrant l'agence w.illi.am/.»

ACTIVITE PAR REGIONS

| Chiffre d'affaires consolidé (en M€ - Données non auditées) | T3 2015 | T3 2014 retraité ⁽¹⁾ | Variation | Variation à taux de change et périmètre ⁽²⁾ constants | T3 2014 publié |
|--|---------|------------------------------------|-----------|---|-------------------|
| Europe du Nord | 28,0 | 22,9 | +22,4% | +19,5% | 22,9 |
| Amérique du Nord | 9,6 | 4,3 | +125,2% | +45,3% | 7,5 |
| Europe du Sud | 8,0 | 7,2 | +11,0% | +11,0% | 7,2 |
| Asie - Pacifique | 3,4 | 2,8 | +19,2% | -0,2% | 2,8 |
| Eliminations intragroupes | -2,8 | -2,6 | | | -2,6 |
| Total | 46,2 | 34,6 | +33,5% | +22,1% | 37,8 |

⁽²⁾ Hors effets de l'intégration de Neon Stingray, société consolidée le 1^{er} août 2014, et de w.illi.am/, société consolidée le 1^{er} juillet 2015

- (1) Les retraitements correspondent à l'application de la norme IFRS 5 pour les activités historiques de services IT aux Etats-Unis, désormais traitées comme actifs disponibles à la vente.
- (2) Hors effets de l'intégration de Neon Stingray, société consolidée le 1^{er} août 2014, et de w.illi.am/, société consolidée le 1^{er} juillet 2015

Europe du Nord

Au 3^{ème} trimestre, l'Europe du Nord a enregistré un chiffre d'affaires de 28,0 M€, en progression de 22,4%, dont 19,5% à périmètre et taux de change constants.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 84,8 M€, en croissance de 24,3%, dont 21,3% à périmètre et taux de change constants. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède réalisent une croissance à deux chiffres depuis le début de l'exercice, dont près de 30% outre-manche.

Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord est retraité des activités historiques de services IT, classées comme actifs disponibles à la vente en vertu de la norme IFRS 5, et inclut depuis le 3ème trimestre le chiffre d'affaires de l'agence canadienne w.illi.am/.

La croissance trimestrielle s'est établie à 45,3% à périmètre et change constants. A l'issue des neufs premiers mois, le chiffre d'affaires consolidé de la zone Amérique du Nord ressort à 23,4 M€, en croissance de 52,8% à périmètre et change constants.

Europe du Sud

Après avoir renoué avec la croissance au 2^{ème} trimestre sur cette zone, Valtech a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 11,0% au 3^{ème} trimestre. Depuis le début de l'exercice, l'Europe du Sud s'inscrit désormais en légère croissance, de 2,9%.

Asie - Pacifique

La zone Asie-Pacifique voit son activité progresser de 32,3% sur les neuf premiers mois de l'exercice, sous l'effet de la consolidation de Neon Stingray et de l'évolution favorable des devises. A périmètre et taux de change constants, la zone enregistre un chiffre d'affaires stable depuis le début de l'exercice (-0,2%).

FINALISATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE VALTECH SE

Depuis le 1^{er} octobre 2015, Valtech a transféré son siège social au Grand-Duché du Luxembourg. Ce transfert s'inscrit dans la continuité du développement européen du groupe, initié à travers la transformation de la société en Société Européenne en 2014.

Ce transfert du siège social n'a pas d'incidence sur la cotation ou les opérations du groupe.

CALENDRIER FINANCIER

• Chiffre d'affaires annuel 2015

17 février 2016

Toutes les publications interviendront après la clôture des marchés d'Euronext.

3.6 Confirmations des objectifs financiers annuels 2015

A la date du présent document, la Société estime qu'elle est en mesure de confirmer les objectifs financiers annuels 2015, tels que rappelés dans le cadre du communiqué de presse du 21 octobre 2015 (voir section 3.5.1 ci-dessus).

4. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 8 janvier 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique achat simplifiée initiée par SiegCo et visant les actions de Valtech. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Luxembourg, le 8 janvier 2016

Sebastian Lombardo – Président-Directeur général